



BOURSE DE TUNIS

Franchissement de seuil à la hausse

Assurances AMI SA - Franchissement de seuil à la hausse

SICAR INVEST, qui détenait directement 660 000 actions et droits de vote représentant 4,99% du capital et des droits de vote de la société AMI ASSURANCES, a déclaré avoir franchi à la hausse, le 07 avril 2015, le seuil de 5% des actions et des droits de vote suite à l'acquisition en bourse de 1 500 actions et droits de vote représentant 0,01% du capital et des droits de vote de la société.

SICAR INVEST a déclaré :

- Qu'il envisage de poursuivre l'acquisition et la cession des actions et droits de vote,
- Qu'il envisage de demander sa nomination comme administrateur,
- Qu'il n'a pas d'autres intentions.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 16 avril 2015 par Maxula Bourse, Intermédiaire en Bourse.

feedback